



- Parce qu'en France, 15% de la population active, soit près de **4,5 millions des personnes** , y compris des **Travailleurs Indépendants (TI)**, souffrent de **Maladies Chroniques Évolutives (MCE)**.¹
- Parce qu'au-delà de la santé, les MCE ont aussi des **répercussions sur l'organisation de l'activité professionnelle** et sa productivité.
- Parce que de nombreux TI atteints se voient contraints de **renoncer à leurs soins** pour faire face aux exigences de leur activité professionnelle.
- Parce qu'il existe pourtant **des aides et des solutions**, mais qu'elles sont encore trop méconnues des TI...



SoliD est un dispositif pilote déployé dans les **Bouches-du-Rhône**, créé à l'initiative d'un **collectif d'experts du Travail Indépendant** et de partenaires qui connaissent parfaitement toutes ses spécificités : juridique, professionnelle, médico-sociale, financière, organisationnelle.

On ne doit pas avoir à choisir entre sa santé et son activité professionnelle, c'est pourquoi SoliD a pour objectif d'aider les TI en situation de MCE à **concilier leur activité professionnelle et leur parcours de soin**.

Ses missions sont d'**informer**, de **soutenir** et d'**accompagner**.



En région PACA, cela représenterait près de **65 000 Travailleurs Indépendants**

Ce dispositif est pour le moment déployé dans les Bouches-du-Rhône, mais a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire, ainsi qu'à tous les travailleurs indépendants, dans une démarche préventive visant à l'équilibre Activité Professionnelle et Santé du Travailleur indépendant.

1. Les maladies chroniques, avis du Conseil Économique, Social et Environnemental présenté par Michel Chassang et Anne Gautier, juin 2019, VICAN 2, Mezza, Lhuillier, 2014, VICAN 5.